

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 5 décembre 2013 à 20 h 30

Etaient présents :

Mmes : ETIEN - GALY - LAKRICHI – MARTY- PETIOT.

MM. : DIMILTA – DUPONT - ENJALBERT – FABRE - MARIOJOULS – PUECH -
RAYNAUD - ROQUES - SERIEYS - SEVERAC - TURLAIS -.

Absents excusés et représentés : Mme JOLY.

MM. BENAZECH - SIADOUS.

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Décision modificative, budget communal

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Espace sportif et polyvalent	2313-245	118 000 €		
Autres immos corporelles			2188	3 000 €
Prog.Restaurat° façade classée			2313-256	90 000 €
Maison d'Adam				
Travaux de voirie 2013			2315-253	25 000 €

Il décide également les inscriptions de crédits suivantes :

-dépenses d'investissement, article 2041582-041 : + 5 269.40 €

-recettes d'investissement, article 2041512-041 : + 5 269.40 €

-dépenses de fonctionnement, article 6811-042 : + 47 808.24 €

-recettes de fonctionnement, article 7811-042 : + 47 808.24 €

-dépenses d'investissement, article 28041582-040 : + 47 808.24 €

-recettes d'investissement, article 28041512-040 : + 47 808.24 €

Modification Indemnité Spéciale de fonction

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser mensuellement l'intégralité de l'indemnité spéciale de fonction attribuée au garde-champêtre, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention de 50 % au titre de la DETR 2014 pour la réalisation de l'extension de l'école des Vignals dont le coût est estimé à 257 800 € HT, soit une subvention de 128 900 €.

Il décide également, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre du Fonds de Développement Territorial auprès du Conseil Général pour la réalisation de cette même opération

D'autre part, afin de restaurer la façade classée de la Maison d'Adam, qui a déjà fait l'objet d'une étude archéologique par la Sté HADES et dont l'estimatif des travaux s'élève à 74 002.39 € HT, le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du programme architectural et mobilier 2014.

Modification du bail de l'Association « Artisans Créateurs Tarnais »

Afin d'aider cette association qui connaît une baisse de fréquentation en période hivernale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'établir deux tarifs de location, à compter du 1^{er} janvier 2014, soit :

Du mois de novembre au mois de mars :	350 € par mois
Du mois d'avril au mois d'octobre :	460 € par mois.

Acceptation participation travaux de goudronnage

Messieurs TREMBLAY et VIALA ont déposé une demande de goudronnage en limite de leur propriété et propose de participer aux travaux.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces participations ainsi que le principe de réaliser les travaux.

Constitution de servitude ERDF

En vue de l'exploitation de ses ouvrages sur le territoire de la Commune, ERDF demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de constitution de servitude au profit de ERDF

Achat bâtiment

Le bâtiment situé 5 Avenue du Sidobre appartient en indivision aux Communes de Castres et de Burlats et a été estimé par le Service des Domaines à 68 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de racheter la part de Castres pour en être entièrement propriétaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire. Les frais seront pris en charge par la Commune.

Carrière

Une demande d'autorisation d'exploiter une carrière de granit a été déposée par la SARL Carrières les Vergnes. Cette exploitation, située sur la Commune de Lacrouzette, se trouve en limite de la Commune de Burlats et les camions devront emprunter le chemin rural du Verdier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne avis favorable à cette demande, sous réserve :

- De la protection du chemin du Verdier qui devra être entretenu régulièrement pour ne pas nuire aux usagers,
- De l'assurance d'une remise en état par le pétitionnaire dans le cas de dégradation de ce chemin, un état des lieux sera fait contradictoirement et annuellement à la date anniversaire de l'autorisation d'exploiter pour constater l'état de cette voie et sa réfection éventuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.
